



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
explicative pour
les candidats libres
CAP Fleuriste
Session 2026



Inscriptions au CAP Fleuriste – Session 2026

Dates d'inscription	Se référer au site de l'académie : https://www.ac-nancy-metz.fr/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-122216
Inscription sur Cyclades	<p>L'inscription est dématérialisée, gratuite et personnelle, et se fait à l'adresse suivante : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil</p> <p>Le guide d'inscription Cyclades est disponible sur le site de l'académie Nancy-Metz à l'adresse suivante : https://www.ac-nancy-metz.fr/media/19366/download</p> <p>La liste des pièces justificatives à fournir est disponible dans la notice d'information à destination des candidats individuels.</p>
Edition et vérification de la confirmation d'inscription	<p>Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de <u>signer sa confirmation d'inscription.</u></p> <p><u>Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives.</u> Ce choix relève de sa responsabilité et il est <u>définitif.</u></p> <p>En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.</p>

Aménagements d'épreuves	<p>Je formule ma demande à l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</p> <p>Je prends connaissance de la note explicative.</p>
Focus CAP Fleuriste	
Règlement d'examen	<p>Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen au lien suivant : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_fleuriste.html</p>
EP2 Vente, conseil et mise en valeur de l'offre – Spécificité de l'épreuve	<p>Un dossier personnel est réalisé par le candidat avant l'épreuve, <u>à transmettre au centre d'épreuve EP2 inscrit sur votre convocation 15 jours avant la date de l'épreuve.</u></p> <p>Ce dossier de 10 pages maximum est support de la phase 2 de l'épreuve.</p> <p><u>Ce dossier est obligatoire.</u></p> <p>Ce dossier sera constitué d'une documentation présentant des exemples de mise en valeur des végétaux et produits en lien avec l'environnement commercial, économique, juridique et social, rencontrés par le candidat lors de ses périodes de formation en milieu professionnel. La documentation peut être écrite, graphique et iconographique.</p> <p><i>Voir l'annexe ci-dessous : « Exemple de présentation du dossier EP2 ponctuel »</i></p>
Période de formation en milieu professionnel	<p>Bien que le référentiel n'exige pas explicitement de la part des candidats individuels qu'ils réalisent des stages (périodes de formation en milieu professionnel), ceux-ci sont fortement recommandés puisque le dossier obligatoire de l'épreuve EP2 ci-dessus mentionné est basé sur l'expérience professionnelle en entreprise du candidat.</p>
Candidats relevant de la formation continue	<p>Pour les candidats en enseignement à distance relevant de la formation continue, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines.</p> <p>Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois dans le secteur d'activités concerné.</p> <p>Des attestations devront être fournies à l'académie pour justifier de ces périodes de formation en milieu professionnel ou de cette expérience professionnelle.</p>

Informations importantes pour tous les candidats libres

Lieu de passage des épreuves

L'organisation des examens du CAP étant académique, les candidats ne passeront pas systématiquement les épreuves de l'examen dans leur département d'origine. Ils pourront être amenés à se déplacer dans l'un des trois autres départements de l'académie.

Il est de la responsabilité du candidat de trouver le moyen de se rendre au lieu de passage de ses épreuves, à l'horaire indiqué sur sa convocation. Les lieux, jours et horaires d'examens ne sont pas modifiables.

Adresse postale

RECTORAT de l'Académie de Nancy-Metz
Bureau des examens de la voie professionnelle – DEC5 Pôle Tertiaire
9 RUE DES BRICE – ROND-POINT MARGUERITE
CS 30 013
54035 NANCY CEDEX

Liens internet

Site éducol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

DEC 5 : 03.83.93.56.60

Pour toutes questions concernant l'examen : ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant les aménagements d'épreuves : ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr



Page de garde	Présentation libre
Présentation de l'entreprise	Fiche signalétique de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none">➤ Enseigne + adresse➤ Méthode de vente➤ Type de commerce➤ Forme juridique➤ Zone de chalandise (photo)➤ Circuit de distribution avec fournisseur principaux➤ Organigramme (se positionner dans l'organigramme)➤ Type de clientèle (famille, personnes âgées...)
L'attractivité du point de vente	L'extérieur : <ul style="list-style-type: none">➤ Zone marchande extérieure (photos + commentaires) L'intérieur : <ul style="list-style-type: none">➤ Aménagement de la surface de vente➤ Mise en avant de l'étiquetage➤ Prise en compte de l'ergonomie du travail/sécurité
Les services proposés	Exemples (au choix, sous forme de liste ou de photos) : <ul style="list-style-type: none">➤ Carte de fidélité (et ses documents annexes)➤ Livraison➤ Abonnement➤ Transmissions➤ etc
La communication commerciale	Au choix, un évènement commercial avec la mise en valeur de l'offre. Se référer à C.3-8 ; C3-9 ; C4-2 ; S5-4 (règlementation).
Les documents liés aux opérations administratives et à la réglementation	Exemples (au choix, 2 maximum, capture d'écran possible) : <ul style="list-style-type: none">➤ Bon de commande➤ Bon de livraison➤ Facture➤ Bon de commande de transmission florale➤ etc
Les contrats	Au choix : <ul style="list-style-type: none">➤ Un contrat de travail➤ Un contrat de vente (avec fournisseur)➤ Un contrat de transport

Les **compétences sont évaluées** et **non le dossier**, en tenant compte de l'environnement économique, juridique et social (EES) des situations professionnelles. Le dossier n'est qu'un support d'évaluation, non évalué en tant que tel, qui sert de support à l'entretien et à l'échange avec le candidat.

Source : Circulaire d'organisation du CAP Fleuriste – Académie pilote : Amiens